



Règlement Aquathlon de la Valserine 2021

1. **Organisation** : L'épreuve de l'Aquathlon de la Valserine est organisée par le Triathlon Bassin Bellegardien (01).
2. **Règlementation** : Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2021 de la FFTRI.
3. **Responsabilité de l'organisation** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - ✓ D'accident ou défaillance provoqués par un mauvais état du matériel ou de santé,
 - ✓ D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
 - ✓ De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

L'inscription et le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnaît en prendre connaissance avant l'épreuve.

4. **Droit à l'image** : Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.
5. **Annulation** : Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur n'encourt aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption. Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement.
6. **Annulation COVID-19** : En cas d'annulation de la manifestation sportive liée à la pandémie, les inscriptions seront remboursées hors frais d'inscription en ligne.
7. **Inscriptions** : Les inscriptions se font UNIQUEMENT en ligne sur le site du partenaire
8. **Retrait des dossards** : Sur présentation des documents suivants :

- Pour les licenciés FFTRI en compétition :
 - ✓ Licence FFTRI Saison 2021 Compétition
 - Pour les non-licenciés FFTRI en compétition :
 - ✓ Pièce d'identité : Attention aucun autre document ne sera accepté au retrait des dossards, les documents suivants devront être déposés en ligne sur le site d'inscription avant le 2 juillet :
 - ✓ Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'inscription, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition)
 - ✓ Autorisation parentale pour les mineurs*
- *L'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet www.triathlonbassinbellegardien.fr

En raison du label Triathlon Durable un seul dossard sera remis de ce fait la **ceinture porte dossard est obligatoire**.